Ce GTIM sera composé des médecins suivants :

Secrétaire du COTRIM (Médecin Inspecteur de DRASS)
Dr H.A. HANSSKE Président du COREDIM
Dr F. REY Vice Président du COREDIM
Dr G. DESPREZ Chargée de Mission à l'ARH

⇒ Principes de base du traitement des données :

- Les données non agrégées ne sortent pas de l'ARH
- Seules les données (issues des traitements) proposées au Directeur de l'ARH seront transmises au Président du COREDIM après avis du groupe technique. Le GTIM aura pour rôle aussi de suivre les décrets édités par le CNIL (ci-joints les derniers décrets)
- Les données recueillies pour l'étude seront déterminées en fonction du travail demandé et transmises à un collège de médecins DIM sous la tutelle du groupe d'experts avec une notion essentielle <u>de non diffusion et de confidentialité</u>.
- Il est essentiel que le groupe d'experts travaille en symbiose avec le groupe technique. (GTIM)
- Les résultats des travaux du groupe d'experts seront dans un premier temps transmis au GTIM pour avis. Le document final devra être validé par le groupe d'experts et le GTIM avant de le transmettre au Directeur de l' ARH.
- Après réception du document, le Dirécteur de l'ARH précisera les suites qu'il compte lui donner et en informera le Président du COREDIM, ainsi que les délais qu'il impose avant d'éventuelles diffusions ultérieures. (Si possible dans les 2 mois)

PRESENTATION DES RESULTATS :

Le groupe d'experts présente au Directeur de l' A.R.H les résultats synthétiques . Une présentation plus large sera effectuée au sein du COTRIM avec l'accord du Directeur .